

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 27 février 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-020-17323/25/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Mobilidées pour 2025 -  
Approbation d'une convention - MGDIS n° 9607  
115111**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Plan de la Mobilité. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités. Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, contribuent en grande partie à l'attractivité de ces zones d'emplois. Les Plans de Mobilité Employeurs Communs (PDMEC) sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...).

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association Mobilidées a pour objectif l'amélioration de la mobilité des salariés sur l'ensemble de son périmètre : le bassin d'emploi Aubagne-Gémenos.

L'association Mobilidées est créée en 2011 par les zones d'activités de La Martelle, des Paluds et de l'Apage de Gémenos. En 2019, elle intègre à son périmètre les zones de Pole Alpha et Napollon, puis en 2021, Mobilidées s'attèle au centre-ville d'Aubagne avec l'adhésion du Centre Hospitalier.

L'association comptait 7 entreprises adhérentes en 2012. Elle en compte 30 en 2024 (soit environ 6000 salariés). Cette progression indique une forte attente des entreprises en faveur de l'amélioration de la mobilité des salariés.

L'année 2023/24 marque un tournant pour les entreprises et les usagers puisque les zones d'activités sont aujourd'hui impactées par les perturbations liées aux travaux de mise en œuvre du BHNS, dont la fin des travaux est prévue courant 2025.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions du PDMEC auprès des responsables d'entreprises et des salariés.

Elle a aussi pour objectif la mise en œuvre de ce plan, élaboré collectivement avec les associations de de la zone industrielle des Paluds sur Aubagne, de la zone d'activités l'Apage de Gémenos, de la zone commerciale la Martelle/Pastre sur Aubagne, et dernièrement sur la zone du Pôle Alpha et la zone Napollon, ce qui représente un des bassins d'activités parmi les plus importants du Territoire en termes d'emploi avec 2 350 entreprises et près de 22 880 salariés (fin 2023).

L'association s'appuie sur une cheffe de projet, une chargée d'animation en entreprise et un chargé de communication salariés à temps complet. Sur la base des enquêtes réalisées par Mobilidées durant les 3 dernières années auprès des salariés des zones d'activités, un plan d'actions a été élaboré, étalé sur les courts, moyen et long termes.

Par ses missions, l'association s'entoure et partage régulièrement ses actions avec la Métropole, 1<sup>er</sup> sponsor de l'association, Le conseil mobipro, dans l'accompagnement de la mise en œuvre des PDM des entreprises, mais aussi Les Lignes de L'Agglo, TER Paca, Action Vélo, et en 2024, La Ressourcerie sur le volet inclusivité.

Autre partenaire historique de Mobilidées, Mouv'innov, appui technique de l'association, a permis la production du schéma d'intention cyclable de Napollon. Cette étude a été intégrée à la candidature Label Parc Plus, qui a été validée en début d'année 2024, et assoie les volontés institutionnelles et privées de mise en place d'un schéma mode actif sur les Parcs et zones d'activités.

Enfin, Mobilidées a bénéficié du soutien financier de la CCI pour la création et le déploiement de l'opération « Libre en Selle ». Dans ce cadre, l'association a aussi signé un contrat de partenariat avec Giant pour permettre aux actifs du territoire de bénéficier de remise sur l'achat d'un vélo.

En 2024, l'association a pris en charge la mise en œuvre du Plan de Mobilité des agents de la ville d'Aubagne, regroupant quelques 1 100 employés.

Comme chaque année, Mobilidées accompagne et produit les PDM de ses entreprises adhérentes. En 2024, 11 entreprises sont soumises par obligation légale à l'établissement d'un plan de mobilité.

En complément cette année, Mobilidées a produit un document de synthèse sur l'évolution du PDMEC de 2019 à 2023. Ce document sera complété chaque année dans le but d'évaluer l'évolution des usages en termes de déplacements domicile – travail, mais aussi l'évolution de l'offre public sur le territoire, et de mesurer l'adéquation entre l'offre et les besoins des usagers.

Le 9 octobre 2024, la ville d'Aubagne a accueilli la 3eme édition des Rencontres du vélo et des mobilités douces, organisée par le média Gomet. Avec le soutien de la ville d'Aubagne, Mobilidées s'est donc associée à Gomet afin de les accompagner dans l'organisation de l'évènement, tout particulièrement dans l'organisation d'une découverte à vélo du centre d'Aubagne, Espaces des Libertés (où s'est déroulé l'évènement) vers les zones d'activités La Martelle / Les Paluds.

Grâce au partenariat de la Métropole, Mobilidées s'est engagée dans le déploiement opérationnel et tactique de l'application lecovoiturage, opéré par Karos. Mobilidées peut ainsi bénéficier de l'interface Karos pour piloter à l'aide d'indicateurs le déploiement dans les entreprises adhérentes, mais aussi faire bénéficier à 6 de ces entreprises, l'accès à la version premium de Karos, et enfin, l'accès à l'action de sensibilisation pour toutes les autres entreprises.

Ces actions continuent de vivre en 2025 avec en thématiques principales :

- Organisation et suivi du PDMEC : relai des entreprises, enquête déplacements 2025, évènements employeurs communs, déclinaison du PDMEC sur le volet inclusif en partenariat avec les professionnels de l'emploi.
- Regroupement et partage inter-associatif : Mise en place de points d'étapes avec les ZI/ZA d'Aubagne : La Martelle, Les Paluds, Pole Alpha et Napollon, ainsi que de Gémenos Plaine de Jouques. Projet commun et déclinaison spécifiques en fonction des problématiques, partage d'expériences.
- Accès à l'emploi en modes actifs : construction d'un système d'accès au travail en mobilités actives comme la marche et le vélo (continuité de l'opération "libre en selle" : lauréat de l'appel à projets de la CCIAMP).
- Continuité du déploiement de l'offre lecovoiturage de la Métropole : Suivi des entreprises engagées, pérennisation des rencontres covoiturages (cafés, animations etc.), déploiement de la plateforme sur les ZI/ZA Napollon et Pôle Alpha, cœur de ville Aubagne vers ZI/ZA, recherche et formalisation des lieux de rencontres, covoiturage inclusif.
- Promotion des offres de transport en commun : Appui et communication des changements et évolution des offres du réseau La Métropole mobilité et ZOU ! (animations, relais usagers, remontées terrains dysfonctionnement et besoin de sécurisation accessibilité (fiches de risques).

L'association a été soutenue l'an dernier par l'octroi d'une subvention de 50 000 €, complétée d'une subvention complémentaire de 18 200€ spécifique à la promotion du covoiturage. Elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025 à hauteur de 70 000 €.

*N° Dossier MGDIS : 00009607*

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Mobilidées une subvention d'un montant de 40 000 €.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les modalités de versement de la subvention se feront comme suit :

- Un acompte de 32 000 € (dans la limite de 80% de la subvention votée).

La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste l'utiliser conformément à son affectation.

- Le solde de 8 000 € (minimum 20%) sera versé sur production, au plus tard le 30 juin de l'année n+1, du compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée, des comptes annuels de l'association, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du commissaire aux comptes, du rapport d'activité et du procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les documents précités.

Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association facilitera le contrôle par la Métropole de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile. Si nécessaire, un contrôle sur place pourra être réalisé par la Métropole. Le refus de communication des pièces entraînera le remboursement de la subvention.

Dans cette même optique, une évaluation de la réalisation des objectifs poursuivis sur un plan quantitatif et qualitatif, pourra être réalisée en cours d'année. A ce titre, une réunion pourra être organisée par la Métropole avec l'association qui participe pleinement à cette évaluation. Le non-respect par l'association de cette obligation se traduira par des demandes d'explications pouvant, le cas échéant, occasionner le remboursement total ou partiel de la subvention.

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

## Où le rapport ci-dessus

### Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

#### Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

#### Délibère

##### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 40 000 euros à l'association Mobilidées au titre du fonctionnement général dans le cadre de l'activité de l'association dans le domaine de la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions de Plans de Mobilité Employeurs Communs.

##### **Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association Mobilidées.

##### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

##### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 6574.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploitation des réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS